

Marseille

Des fonds détournés au sein de l'Apem ?

L'Association des parents et éducateurs du lycée Marseilleveyre (Apem) a porté plainte pour des abus de confiance. La suppléante d'un conseiller général UMP est sur la sellette.

L'affaire a profondément heurté les parents d'élèves de Marseilleveyre, et pourrait provoquer quelques soubresauts dans les milieux politiques. Plus de 23 000 euros destinés à soutenir des familles dans le besoin auraient été détournés de leur objet ces trois dernières années. C'est la conclusion du président et de la trésorière nouvellement élus de l'Association des parents et éducateurs de Marseilleveyre (Apem), après qu'ils ont épluché les comptes de cette structure.

**Plus de 23 000 €
auraient été
détournés**

Le 30 janvier 2009, ils ont déposé plainte contre X, au nom de l'association, pour abus de confiance commis au préjudice de l'Apem dans le cadre de son action de solidarité. Pour l'instant, aucune information judiciaire n'a été ouverte. Seule une enquête de police, confiée à la brigade financière, est en cours.

Créée en 1945, l'Apem intervient au sein de la cité scolaire de Marseilleveyre, l'un des plus grands établissements publics du 8^e arrondissement de Marseille. Elle comprend un collège et un lycée accueillant près de 2 000 élèves.

Selon ses statuts, l'association a été fondée, entre autres, pour « unifier l'action éducative des parents d'élèves et des éducateurs » et pour « venir en aide par solidarité à certaines familles ». Grâce aux subventions qu'elle recevait des conseil général et régional – son nouveau président s'est bien gardé de les solliciter cette année –, l'Apem épaulait ainsi des ménages aux revenus modestes. Il lui est par exemple arrivé de financer des fournitures scolaires ou des abonnements transports à la RTM pour des élèves.

Les malversations visées par la plainte se seraient immiscées dans ces actions d'entraide. Et le fameux X ne serait pas à chercher très loin. Selon une source sérieuse, il s'agirait ni plus ni moins de Dominique de Gueltzl, dite Caroline, qui présida aux destinées de l'Apem de 1996 à 2008. Depuis les dernières élections cantonales, elle est devenue la suppléante du conseiller général UMP de la Pointe Rouge, Richard Miron, également adjoint au maire de Marseille, en charge du sport. Mme de Gueltzl figurait aussi en 42^e position sur la liste Marseille réussit, conduite par Jean-Claude Gaudin dans le 4^e secteur (qui regroupe les 6^e et 8^e arrondissements).

Selon une source proche du dossier, « Mme de Gueltzl aurait falsifié et encaissé sur son compte bancaire des chèques qui étaient destinés à des

**Madame, Monsieur,
Chers Apémiens,**

Poussant plus loin nos investigations, en tant que Président et que Trésorière, nous avons découvert :

- que des bénéficiaires nommément mentionnés sur les fiches d'attribution d'aides n'avaient jamais touché ni même d'ailleurs sollicité les sommes indiquées
- que plusieurs motifs d'aide sociale allégués au long des années (double décès des parents, internements, incarcération du père, suicide de la mère, viol par le père, etc...) étaient totalement inventés, s'avéraient, dans la majorité des cas, faux et sans fondement
- que des faux reproduisant l'entête et le visa de l'assistante sociale avaient été utilisés pour justifier des demandes d'aide.

Sur les trois dernières années, nous avons enregistré 179 opérations dites « de solidarité » pour un total de 23 595 euros : nous les soumettons à vérifications poussées. Nous avons demandé à

Par décision du Comité Directeur du 19 janvier 2009, nous avons déposé une plainte contre X pour « abus de confiance commis au préjudice de l'APEM dans le cadre de son action de solidarité, infraction prévue par l'article 314-1 du Code Pénal ». Ceci a été fait par notre avocat le

Dans un courrier daté du 12 mai, les Apémiens ont été informés de la plainte contre X déposée en janvier dernier par leur association.

gens nécessaires. » Cette accusation serait appuyée par des pièces comptables « incontestables », à savoir les photocopies des chèques débités du compte de l'Apem.

179 opérations « de solidarité » douteuses

Sur les seules trois dernières années, les actuels président et trésorière de l'association ont dénombré 179 opérations « de solidarité » douteuses, pour un montant total de 23 595 euros.

Pour des raisons de « confidentialité », Dominique de Gueltzl prési-

daient seule la commission solidarité de l'Apem, instruisant et suivant les dossiers. Elle fournissait ensuite à la trésorière les pièces justificatives qui mentionnaient le motif du versement, sur attestation de l'assistante sociale de la cité scolaire. Cette grande latitude lui aurait permis de détourner les fonds en utilisant un simple effaceur pour mettre son nom en lieu et place de ceux des bénéficiaires des chèques. Un confrère de L'Express, qui a révélé l'affaire la semaine passée, laisse entendre que ces 23 000 euros auraient pu terminer leur course dans les caisses de l'UMP.

« Ce serait lui donner trop d'importance, estime notre source. Elle s'est tout simplement servi de l'argent pour ses frais de bouche, payer son coiffeur, ou s'acheter des robes. »

« Une affaire strictement personnelle et privée »

Jointe hier après-midi par téléphone, Dominique de Gueltzl n'a pas souhaité répondre, son mari prenant le combiné pour s'exprimer au nom de son épouse. « Tout ça est monté en épingle, ma femme n'a même pas été entendue par la police », déclare-t-il, avant de nous renvoyer vers leur avocat, M^e Boudot. Celui-ci est bien entendu sur la même longueur d'ondes. « En l'état du dossier, ces accusations ne sont pas fondées, d'autant plus qu'elles proviennent de gens qui lui en veulent à mort », explique-t-il, rappelant que sa cliente a droit au respect de sa présomption d'innocence. « Dès le dépôt de la plainte, Mme de Gueltzl a écrit au procureur pour contester les malversations, lui indiquant qu'elle se tenait à sa disposition. Elle n'a pas été entendue depuis. Cela prouve peut-être quelque chose », observe Jean Boudot. De son côté, Richard Miron ne veut y voir qu'une « affaire strictement personnelle et privée, qui n'a pas encore été jugée », écartant ainsi les soupçons de financement politique occulte évoqués par notre confrère.

GEOFFREY DIRAT